

LES POLES DE COMPETITIVITE : UN OUTIL D'INNOVATION PAR LE PARTENARIAT « UNIVERSITES – ENTREPRISES - COLLECTIVITES LOCALES »

BENZOHRA Benyoucef
Université Djillali Bounaama, Khemis-Miliana

Résumé :

Les pôles de compétitivité sont adaptés à l'intelligence collective, au processus d'innovation et aux besoins du développement local. Les pôles de compétitivité permettent l'obtention de produits et services innovants, et favorisent la croissance économique et la création d'emplois, grâce à la rencontre collaborative entre les concepteurs (universités, centres de recherches et établissements de formation) et les utilisateurs (entreprises et collectivités locales) du savoir. Leur émergence nécessite des ressources spécifiques : des idées, des initiatives, des compétences et un financement public et privé, ainsi que des structures collaboratives adaptés : universités/centres de recherches/établissements de formation, entreprises, collectivités locales.

Mots clés : pôle de compétitivité, université, collectivité locale, entreprise, innovation.

ملخص :

إن الأقطاب التنافسية تتلائم مع الذكاء الجماعي ، سيرورة الإبداع و إحتياجات التنمية المحلية. الأقطاب التنافسية تسمح بإنتاج مواد و خدمات جديدة، و تساهم فى النمو الإقتصادى و خلق مناصب الشغل بفضل التعاون بين مصممي (جامعات، مراكز البحث و مؤسسات التكوين) و مستعملى (مؤسسات إقتصادية، جماعات محلية) المعرفة. إن نشأة هذه الأقطاب تستلزم موارد خصوصية : افكار، مبادرات، كفاءات و تمويل عمومى و خاص، و أيضا هياكل متعاونة : جامعات/ مراكز بحث/ مؤسسات التكوين، مؤسسات إقتصادية و جماعات محلية.
كلمت مفتاحية : القطب التنافسي، الجامعة، الجماعات المحلية، المؤسسة افقتصادية، الإبداع.

1. Introduction :

La recherche constante de solutions pour améliorer les résultats des organisations socio-économiques, est aujourd'hui une préoccupation majeure dans tout les pays modernes. C'est pourquoi en parle de plus en plus de l'innovation comme un outil appropriée pour atteindre la performance des systèmes organisationnels. Ce ci est devenu une réalité quotidienne dans un contexte marqué par la mondialisation et le progrès des technologies de l'information et de la communication, que ce soit dans l'entreprise économique ou dans les institutions non lucratives. L'innovation repose sur la nouveauté, la production d'idées, et la meilleure satisfaction des besoins de l'homme. Elle se traduit dans le domaine économique par une recherche constante de l'amélioration des matières utilisées, des produits et services vendus, des procédés de productions et des méthodes d'organisation ; l'objectif étant la réalisation d'un avantage concurrentiel. Dans le cadre des organisations administratives relevant de la gouvernance étatique, en entend par innovation la recherche de l'optimisation de la prise en charge des préoccupations des citoyens, tout en assurant une amélioration de la qualité des résultats escomptés. Actuellement, en parle plutôt d'idées et d'entreprises innovantes, nécessitant respectivement l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat. L'élaboration puis la mise en œuvre d'idées nouvelles en vue de la création de la valeur, est la base de tout processus innovant. L'étude de ce dernier, ne peut être envisagée qu'avec des approches multidisciplinaires et à travers les actions intersectorielles. L'innovation est donc caractérisée par une dynamique d'intelligence collective et de projets en commun.

Notre objectif est de montrer que les pôles de compétitivité représentent un cadre propice pour que surgit les innovations, grâce aux interactions du triangle magique « Universités/structures de recherche et de formation-collectivités locales-Entreprises », et ce en partant du questionnement suivant : comment faire pour faciliter le rapprochement entre les différents acteurs concernés par le développement d'un territoire ?

2. Les technopôles : concepts et démarches

2.1. Les technopôles : une définition à géométrie variable

2.1.1. L'essence de l'idée de pôles

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des universités, des laboratoires de recherche et des établissements de formation, des petites et grandes entreprises, ainsi que des pouvoirs publics nationaux et locaux étroitement associés à cette dynamique.

Les principes fondateurs de la notion de technopôles, reposent sur des idées simples que l'on peut résumer comme suit :

- L'initiative collective qui permet de faire ensemble ce que l'on ne pourrait pas faire seul,
- La synergie entre les actions, mais aussi entre les acteurs économiques,
- Les effets de proximité dans un territoire donné, qui s'expriment par une mise en relation des acteurs, leur meilleure coordination et un maillage des activités existantes.

Ces principes fondateurs ont été enrichis par plusieurs approches méthodologiques :

- Economie industrielle et agro-alimentaire,
- Economie spatiale ou géographique,
- Economie fondée sur les connaissances et le management des savoirs.

Les principaux axes de recherches portent sur :

- Les milieux innovateurs,
- Les coûts de transaction,
- La théorie des réseaux.

A côté des technopôles se sont développées plusieurs autres formes d'organisation des acteurs en réseaux :

- Les districts technologiques,
- Les parcs scientifiques,

- Les clusters anglo-saxons,
- Les systèmes productifs locaux (PSL) français,
- Les pôles de compétitivité européens,
- Les grappes industrielles,
- Les créneaux d'excellence canadiens,...etc.

Une technopôle est définie comme étant une construction de réseaux localisés sur un territoire, pour répondre aux nouveaux enjeux posés par la coordination des acteurs économiques et institutions du savoir, en vue d'accroître la compétitivité sur les marchés.

On peut également dire que la technopôle est un instrument de développement économique fondé sur le fameux « triangle d'or » qui symbolise la mise en relation en vue de faciliter « la fertilisation croisée » de trois types d'acteurs : scientifiques, chefs d'entreprises et décideurs locaux.

Cependant, les pôles de compétitivité suscitent les questions suivantes :

- quel est la vocation et la délimitation du « pôle »? : comment répondre aux besoins et aux attentes exprimés par les membres du réseau (quels sont les acteurs clés, leurs priorités et leur vision commune?, comment les sensibiliser et susciter leur adhésion ?, sur quels thèmes les membres du réseau veulent-ils travailler ensemble ?, quelle est la finalité du réseau?)
- quel est la forme d'organisation et de gestion du « pôle »,
- comment assurer le développement et la pérennité du réseau ?

2.1.2. Evolution du concept

Un pôle de compétitivité a vocation à soutenir l'innovation. Il favorise le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Il accompagne également le développement et la croissance de ses entreprises membres grâce notamment à la mise sur le marché de nouveaux procédés, produits et services issus des résultats des projets de recherche. En permettant aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan sur leurs marchés national et international, les pôles de compétitivités sont des moteurs de croissance et d'emplois.

La notion de technopôle est apparue dans les années 1960 et s'est imposée au cours de la décennie 1990. Mais les premières expériences ont été initiées bien avant, notamment aux Etats-Unis, puisque la fameuse route 128 à Boston et la Silicon Valley dans la banlieue de San Francisco, créées dès l'entre deux guerres, représentent des références emblématiques. Depuis, le phénomène technopolitain s'est répandue dans plusieurs pays à travers tous les continents.

L'évolution récente des politiques technologiques dans la plupart des pays développés, a induit un mouvement général de décentralisation, qui a été rendu nécessaire par l'exigence de décliner l'intervention publique au niveau des territoires, en vue de répondre aux nouveaux enjeux posés par la coordination des acteurs économiques et les institutions du savoir. C'est pourquoi on a assisté à une multiplication des pôles localisés au cours de la décennie 1980.

Les décennies 1990 et 2000 ont connues une accélération du processus de mondialisation, d'où le succès de la notion de technopôle. En effet, une technopôle est un atout pour les régions et les Etats dans la compétition internationale. Ceci explique la progression rapide du nombre de technopôles, notamment dans les pays développés.

En Europe, la création des pôles de compétitivité est liée à la « stratégie de Lisbonne » adoptée en mars 2000, et ayant pour objectif de faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

Ainsi, en 2004 la France a appliqué « une nouvelle politique industrielle » qui consistait à :

- faire face à l'accélération de la mondialisation,
- lutter contre le phénomène de désindustrialisation et de délocalisation,
- soutenir la croissance économique et la capacité d'innovation.

Pour mettre en œuvre cette politique, l'organisation adoptée est une organisation en réseau qui favorise les processus collaboratifs et rassemble les créateurs de valeurs à partir de dynamiques locales. Les principales caractéristiques de cette organisation sont : un volontarisme public fort et un caractère opérationnel plus accusé. Cette politique s'est concrétisée par un passage des systèmes productifs locaux « PSL » aux pôles de compétitivités.

Notons que le concept de technopôle est particulièrement adapté au secteur agro-alimentaire, dont la production est bien ancrée dans les territoires et qui constitue un champ d'action multidisciplinaire et multisectoriel faisant appel à des mécanismes de coordination et qui est propice à un maillage des activités.

2.2. Les acteurs d'un pôle de compétitivité : l'indispensable relation de partenariat

2.2.1. Les concepteurs du savoir : les universités et les structures de recherche et de formation

Le rôle primordial de l'université et des structures de recherche et de formation par rapport à leur environnement dans le cadre d'un pôle de compétitivité, est de favoriser la coopération scientifique et technique avec les opérateurs et les institutions locales de telle sorte à s'approprier les savoirs. L'objectif étant le développement des entreprises, institutions et économies locales.

La coopération scientifique et technique locale avec les acteurs de l'environnement doit permettre :

- un transfert du savoir faire,
- la création de compétences,
- l'émergence de capacités autonomes d'innovation technologique et organisationnelle.

Ces trois facteurs sont les conditions indispensables pour réaliser la productivité et atteindre un niveau de compétitivité internationale.

L'autre aspect de la coopération scientifique et technique de l'université et des structures de recherche et de formation est la coopération internationale, dont l'objectif final est la création d'une dynamique locale qui permet :

- la pérennité des actions,
- la valorisation des expériences et l'accumulation des savoirs,
- la construction progressive d'un pôle de compétences autorisant la mise en œuvre de toutes les synergies possibles.

Ces deux formes de la coopération scientifique et technique, sont la base de la promotion de formes d'organisation qui permettent aux enseignants, chercheurs et formateurs d'être impliqués dans des réseaux et devenir de véritables passeurs de savoirs et des acteurs crédibles dans le processus d'innovation.

2.2.2. Les utilisateurs d'idées : les entreprises et les collectivités locales

2.2.2.1. Les entreprises :

La majorité des adhérents d'un pôle sont des entreprises, généralement des petites et moyennes entreprises (PME). Cependant, le partenariat entre le secteur public et le secteur privé est important, puisqu'il permet le développement des entreprises publiques à condition de privilégier l'action et d'encadrer les activités par des cahiers de charges.

Les entreprises ne peuvent pas acquérir le savoir sans collaborer avec les institutions qui en dispose. Ces entreprises doivent s'ouvrir d'avantage sur leur environnement scientifique et technique par des relations de partenariat basées sur des conventions devant s'inscrire dans la durée, car la confiance entre les partenaires économiques et scientifiques a besoin de temps et l'émergence d'une technopôle est un processus.

Ces relations durables entre des partenaires variés, principale caractéristique des pôles de compétitivité, permettent aux entreprises de devenir des acteurs actifs de l'innovation, car participant dans l'élaboration continue d'idées opérationnelles nouvelles.

L'avantage des entreprises adhérentes à un pôle de compétitivité c'est qu'elles peuvent obtenir le label d'entreprises innovantes ce qui leur permet d'avoir une meilleure visibilité, notamment les très petites entreprises (TPE) et PME dotées d'un fort potentiel de croissance. D'autre part, ceci leur permet d'accélérer leur accès au financement privé grâce à une préparation puis à une mise en valeur accrue auprès des investisseurs en capital.

En effet, les TPE/PME membres des pôles se distinguent par leur fort potentiel d'innovation et leur insertion dans un écosystème de croissance propice à leur développement. Ce développement repose sur la commercialisation des innovations qu'elles génèrent.

D'une manière générale, l'organisation des adhérents d'un pôle de compétitivité (universités/structures de recherche et de formation, collectivités locales, entreprises) dépendent de plusieurs facteurs :

- l'ancienneté du pôle et son niveau de structuration,
- la taille de la communauté d'adhérents et les solutions originales de son animation,
- les choix stratégiques et les priorités d'actions adoptés en fonction des besoins des membres,
- les modalités d'intervention, c'est-à-dire le choix de « faire » ou « faire faire »,
- le niveau de soutien des partenaires privés (en termes financiers ou à travers des mises à disposition).

2.2.2.2. Les collectivités locales :

Un pôle de compétitivité repose sur un ancrage territorial fort tout en s'appuyant sur les structures existantes (tissu industriel, campus, infrastructures collectives, etc.). Le recours à une politique foncière et de développement urbain propre à assurer un développement cohérent du tissu industriel, des capacités de recherche publique et des établissements d'enseignement supérieur, sont des facteurs positifs de développement du pôle de compétitivité et du potentiel de ses membres.

Les pôles de compétitivité sont perçus et représentés comme un élément de la politique industrielle de l'Etat et des acteurs opérationnels de l'innovation. Dans ce cadre, L'Etat s'attache à promouvoir un environnement global favorable aux entreprises et à l'innovation et à soutenir l'effort de recherche et de développement déployé au sein des pôles de compétitivité. Ainsi, aux niveaux national ou régional, il accompagne leurs développements avec les collectivités territoriales :

- en octroyant des aides financières aux meilleurs projets de R&D et de plates-formes d'innovation, lors d'appels à projets ;
- en finançant partiellement les structures de gouvernance des pôles (associations), aux côtés des collectivités locales et des entreprises;
- en aidant financièrement des actions collectives thématiques initiées par les pôles dans des domaines très divers,
- en impliquant divers partenaires,
- en réalisant une prise en compte suivie et quantifiée des pôles dans les stratégies nationales et les décisions d'investissement,
- en coordonnant les actions des acteurs publics,
- en animant le développement du secteur privé par le renforcement de ses capacités à s'organiser de façon autonome en partenariat avec les institutions publiques.

Le principe qui doit diriger l'action publique pour la création de pôles de compétitivité est d'encourager toute initiative d'opérateurs qui ressentent le besoin de travailler ensemble, pour surmonter des problèmes communs et améliorer leurs performances. L'objectif final est d'inciter à la création de réseaux élargis mettant en relation les acteurs d'un territoire (entreprises, universités, organismes de formation et de recherche et institutions publiques) en vue d'accroître la compétitivité sur le marché.

Dans cette optique, le rôle des collectivités locales est d'accompagner le processus de création et de développement des pôles de compétitivité en :

- oeuvrant à l'adaptation de la législation de tel sorte quel permet d'accentuer les mécanismes de décentralisation à l'échelle des collectivités locales et de doter les universités d'une autonomie de gestion,
- assurant aux universités un soutien matériel nécessaire, tout en les incitant à collaborer avec eux et à s'ouvrir d'avantage aux partenaires économiques locaux,
- soutenant des projets collaboratifs de recherche et développement,
- appuyant les structures locales d'animation des pôles,

Toutes ces actions doivent être étudiées avec les partenaires avant leur concrétisation (conceptualiser avant de réaliser) afin de connaître la réalité et de faciliter le rôle régulateur de l'Etat. Savoir la bonne direction permet de mieux avancer dans la réalisation des objectifs et confère à l'action publique le caractère d'une bonne gouvernance.

3. Les principes de l'innovation participative dans le cadre du processus d'émergence d'un pôle de compétitivité

3.1. L'initiative et la préparation du « pôle »

Le concept de pôle de compétitivité est différent d'autres formes d'organisation tel que les coopératives, les co-propriétés, les institutions publiques, les zones industrielles, les centres de recherche et développement, et les organisations professionnelles. Il rassemble des acteurs variés mais qui partagent la même valeur : l'esprit d'initiative.

Selon la Commission européenne « *l'esprit d'entreprendre se réfère à l'aptitude d'un individu de passer des idées aux actes. Il suppose de la créativité, de l'innovation et une prise de risques, ainsi que la capacité de programmer et de gérer des projets en vue de la réalisation d'objectifs.* »

La notion d'esprit d'initiative est intimement liée au concept de pôle de compétitivité, car ce dernier n'associe pas directement l'intervention des pouvoirs publics. Un pôle de compétitivité est d'abord un rassemblement d'acteurs scientifiques et socio-économiques qui se font confiance, qui partagent un intérêt commun et qui choisissent de collaborer dans un domaine bien précis pendant un temps prolongé, d'une manière volontaire, tout en gardant leur autonomie individuelle pour être plus efficaces et plus performants. C'est un réseau basé sur les besoins exprimés et non-exprimés de ses membres, dont la satisfaction nécessite des initiatives et des compétences.

L'expérience et un bon nombre d'études montrent que l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat, contribue à faire émerger des porteurs de projets, des chefs d'entreprises, et des salariés impliqués, d'où les valeurs de créativité, d'autonomie et du sens des responsabilités, du leadership et de la solidarité.

3.2. L'adhésion et la réalisation du « pôle »

3.2.1. La confiance pour la mobilisation des compétences

En réalité les pôles de compétitivité sont au service des acteurs économiques (industriels, agriculteurs, entrepreneurs, ...etc.), mais ces derniers ont besoin de confiance pour être mobilisés dans des projets de développement en commun avec d'autres partenaires.

Ce manque de confiance s'exprime par leur appréhension de la notion de pôle de compétitivité qui est marquée par une grande confusion ! :

- encore une institution en plus,
- un centre technique existe déjà,
- collaborer avec mes concurrents ?
- c'est un truc pour les pays développés,
- le terrain existe mais le financement manque,
- encore une invention des universitaires,
- perdre mon autonomie et mon indépendance ?
- quel est l'intérêt de mon entreprise ?

A toutes ces préoccupations, il est possible de répondre par ce qui suit :

- les pôles de compétitivité ont été créés justement pour préserver l'autonomie et l'indépendance de ses membres,

- c'est votre « pôle » vous décidez les actions qui vous apportent les avantages souhaités !

Ce genre de réponses encourage les acteurs d'un « pôle » à collaborer, à préciser de leurs enjeux stratégiques, à investir et à acquérir des capacités d'autofinancement.

3.2.2. La communication (pour mettre en œuvre des projets collaboratifs)

Les opérateurs qui n'ont pas l'expérience de projets en commun et de projets collaboratifs, n'adhèrent pas facilement aux actions collectives et attendent les initiatives de la part des autres acteurs. La question qu'ils se posent est « à quoi sert un pôle de compétitivité ? », il faut donc les mobiliser en leur expliquant que « des objectifs différents peuvent converger quelque part ». L'objectif est de parler le même langage afin de trouver la formule pertinente de partenariat, qui convient le mieux au contexte socio-économique local.

Chaque acteur doit disposer d'un plan de communication pour garder le contact et échanger avec les autres opérateurs y compris les associations, laboratoires de recherche, ...etc. L'objectif principal de cette communication est de connaître les besoins des membres du « pôle » (notamment par la réalisation d'enquêtes), décloisonner les secteurs d'activités, faire adhérer les acteurs et mettre en œuvre des actions collectives.

Plusieurs actions permettent d'atteindre cet objectif :

- ateliers participatifs,
- études,
- mutualisation des moyens,
- formation,
- veille,
- salons d'exposition.

3.3. La coopération/collaboration et la consolidation du « pôle »

La coopération et la collaboration représentent un moyen privilégié et efficace pour les acteurs d'un pôle de compétitivité, afin d'apprendre à travailler ensemble, pour engager des actions dans le domaine de l'innovation.

La démarche des acteurs dans les pôles de compétitivité est une démarche collaborative, donc d'innovation. Elle est axée sur une approche multisectorielle et multidisciplinaire et est basée sur :

- la mise en réseau,
- des projets collectifs,
- des projets collaboratifs,
- l'autonomie.

3.4. La créativité et l'adaptation du « pôle »

D'une manière générale, la créativité est la capacité d'un individu ou d'un groupe à imaginer ou construire et mettre en œuvre un concept neuf, un objet nouveau ou à découvrir une solution originale à un problème. C'est un prélude à l'innovation qui est le processus consistant à innover, c'est-à-dire à chercher à améliorer constamment l'existant de façon radicale. C'est un changement dans le processus de pensée visant à exécuter une action nouvelle.

La créativité est indispensable dans le processus d'émergence d'un pôle de compétitivité, car elle contribue :

- à la conception et la mise en œuvre de projets de R&D,
- à la formation,
- au développement des marchés.

4. Conclusion

Les pôles de compétitivité permettent l'obtention de produits et services innovants, et favorisent la croissance économique et la création d'emplois, grâce à la rencontre collaborative entre les concepteurs (universités, centres de recherches et établissements de formation) et les utilisateurs (entreprises et les collectivités locales) du savoir. Leur émergence nécessite des ressources spécifiques : des idées, des initiatives, des compétences et un financement public et privé, ainsi que des structures collaboratives adaptés : universités/centres de recherches/établissements de formation, entreprises, collectivités locales.

Les pôles de compétitivité sont adaptés à l'intelligence collective, au processus d'innovation et aux besoins du développement local. Ils représentent un cadre privilégié pour la production de savoirs et de richesses, grâce notamment :

- à la diversité des participants,
- à la concrétisation des opportunités de partenariats,
- aux échanges d'expériences et au partage de bonnes pratiques,
- au lancement de projets collaboratifs stratégiques de R&D,
- à la co-organisation d'actions de communication et de formation.

La notion de pôle de compétitivité est très mal connue dans la pratique (notamment chez les acteurs socio-économiques des territoires) et la défiance est le principal obstacle à sa mise en œuvre. Le grand malentendu réside dans la façon de concilier entre la transposition de modèles et le mythe de l'innovation.

Références bibliographiques :

- Alan G. Robinson et Sam Stern : L'entreprise créative – Comment les innovations surgissent vraiment.- Éd. D'Organisation.- Paris, 2000.
- Banque Mondiale 2004 a ; Stratégie d'emploi ; Volume I : Rapport principal. Volume II : Annexes.
- Banque Mondiale 2004 b ; Rapport sur le développement de la Région MENA. Valoriser les possibilités d'emploi dans les pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord ; Vers un nouveau contrat social ; Editions ESKA.
- Banque Mondiale 2008 b; Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires. L'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ; Volume I : Rapport sur l'insertion des diplômés de l'année 2004 Document conjoint du Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes et de la Banque mondiale, 2008.
- Banque Mondiale 2009 a; Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires. L'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ; promotion 2004 ; analyse comparative des résultats de deux enquêtes (2005 et 2007). Document conjoint du Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle des Jeunes et de la Banque mondiale, Juillet 2009
- Banque Mondiale 2009 b; Mémoire du Président de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement aux administrateurs sur un cadre de partenariat stratégique pour la République Tunisienne ; novembre 2009.
- Banque Mondiale 2010 ; La Revue des Politiques de Développement (RPD): vers une croissance tirée par l'innovation, élaboré en collaboration avec le Ministère de développement et de la coopération internationale, Avril 2010
- Belkahia K., 2007, Territoires métropolitains innovants : Technopoles et pôles de compétitivité, Technopole de Bizerte en Tunisie, communication au séminaire « Territoires métropolitains innovants : technopôles et pôles de compétitivité », organisé par la Banque Mondiale, la Ville de Marseille et la GTZ, juin 2007, Tunis.
- Bencharif A., 2010, Appui à la conception et à la mise en place de programmes de formation par le Pôle « Ingénierie pédagogique », Partie I : Les mutations du marché de l'emploi ; « Assistance technique à la mise en place et au développement du technopole agroalimentaire de Bizerte ; Phase II » ; Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie de Tunisie / Banque Européenne de Développement (BEI) ; Programme d'assistance technique à la mise en place et au développement de 5 technopôles en Tunisie ; 2008 2011
- Bencharif A., 2008, Techniques, sciences et innovation, in « Les futurs agricoles et agro-alimentaires en Méditerranée », Mediterra 2008, Rapport du CIHEAM.
- Bencharif A., 2007, Opportunité de création de technopoles dans les pays du Maghreb, enseignements à partir de l'exemple du secteur agro-alimentaire, communication au séminaire « Territoires métropolitains innovants : technopôles et pôles de compétitivité », organisé par la Banque Mondiale, la Ville de Marseille et la GTZ, juin 2007, Tunis.
- Bencharif A., Rastoin J.L., 1999, Etude stratégique du Technopole agroalimentaire de Bizerte, Agropolis/Zone Franche de Bizerte, Montpellier : 138 p.
- Dollé V. ; Bencharif A., 2008, Renforcer et mutualiser les capacités de formation et de recherche dans le secteur agricole et agro-alimentaire , in « Les futurs agricoles et agro-alimentaires en Méditerranée », Mediterra 2008, Rapport du CIHEAM.
- Douillard P., 2006, Gouvernance territoriale de l'innovation, Quels échanges entre métropoles de la région MENA, Thèse Mastère d'action publique, promotion 2005-2006, Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, Paris.
- Eric Von Hippel : The Sources of Innovation .- Oxford University Press, 1988.
- Joseph Schumpeter : La Théorie du développement économique.- Harvard University Press, 1934.
- ec.europa.eu.com
- compétitivité.gouv.fr